

Compte rendu analytique AG 10 mars 2016

En attendant la fin des signatures sur les feuilles de présence, Christian propose que M. Demouillez commence son exposé.

Pour commencer intervention de M. DEMOUILLEZ d'Orange Fibre

C'est un élément important du déploiement fibre sur le Nord Pas de Calais.

Mr Demouillez explique ce qu'est la fibre, pourquoi la fibre, qui peut adhérer à la fibre. La fibre est déployée sur l'ensemble de Brigode car Orange s'est engagé par rapport à des règles, des appels à manifestation d'intention d'investissement, d'aller mettre la fibre sur un certain nombre de territoire dont Villeneuve d'Ascq avec un engagement de couvrir 100% de Villeneuve d'Ascq au bout des 5 années à partir du moment où on aura commencé à déployer la fibre sur la commune. Nous avons été un peu plus vite, puisque notre objectif n'est pas de couvrir la ville parce que s'il n'y a pas d'abonné ça ne sert à rien et ce sont des investissements privés, qu'il faut amortir les travaux, autrement dans 5 ans on met la clé sous la porte. Notre objectif est de rendre éligible 100% des foyers de Villeneuve d'Ascq d'ici la fin de l'année.

Sur Brigode il ne reste plus qu'à aller raccorder chaque maison qui le souhaiterait, ce n'est pas obligatoire, chacun fait le choix, le réseau est dans la rue, proche des raquettes, on est près de chez vous, il ne reste plus que le dernier morceau c'est-à-dire la fibre optique qui va permettre de raccorder le logement au dernier point technique du réseau qui est mis en place actuellement et c'est là qu'aujourd'hui Orange, qui est l'opérateur qui déploie la fibre sur la commune. Ce n'est pas l'opérateur qui va préempter complètement le marché du très haut débit sur ce même territoire. C'est votre fournisseur d'accès internet (Orange, SFR, Bouygues, etc) qui va vous proposer du service très haut débit qui reposera sur la fibre, c'est ensuite à eux d'assurer le raccordement à votre logement au réseau mis en place par Orange.

C'est à ce titre là que je suis là, je ne suis pas un commercial, je suis là pour répondre à l'ensemble de vos questions par rapport à la fibre.

Pour ceux qui n'ont pas encore adhéré à la fibre, que je dois-je faire, qu'elle démarche, etc... avec les problématiques qui suivent. J'arrête là mon propos et je préfère qu'on passe aux questions réponses si vous le souhaitez.

Le président : parmi les personnes qui ont souscrit à un abonnement fibre optique Orange et où ça ne passe pas chez eux, si elles peuvent se manifester on commence :

Syndicataire : j'ai souscrit à une proposition d'Orange pour l'installation de la fibre jusque chez moi, l'aiguille ne passe pas dans le fourreau pour amener le câble jusqu'à mon garage que dois je faire ?

Mr Demouillez : par rapport à la question posée et qui est assez commune pour la majorité des personnes ici présentes, il y a 2 cas de figure : le premier cas de figure le blocage se situe au sein de la parcelle de votre habitation c'est-à-dire le jardin le parking etc qui vous permet d'accéder à la rue c'est de votre ressort pur et simple. C'est vous qui êtes propriétaire du fourreau qui alimente votre maison s'il y a une réparation à faire c'est à vous de les réaliser car vous devez le support au fournisseur d'accès internet qui va venir pour raccorder la fibre optique. Le deuxième cas, le blocage n'est pas au sein de votre parcelle mais se situe soit sur la raquette soit dans l'avenue principale qui vous dessert qui appartient ou pas à l'ASL, il faut savoir et c'est ce que l'on a appris récemment, que ces voiries sont privées, au titre qu'elles sont privées, elles n'ont jamais fait l'objet d'un titre de rétrocession à l'opérateur téléphonique de l'époque qui s'appelait soit les PTT soit France Télécom. Comme elles n'ont pas été

reversées c'est vous en tant que membres de l'ASL qui en êtes le propriétaire et c'est à vous de prévoir la réparation de ce fourreau. (jusqu'à la grande boîte noire à l'entrée de l'avenue)

Francis Louage : ce n'est pas ce qui a été dit à la dernière réunion avec Orange

Mr Demouilliez : c'est le propriétaire de l'ouvrage qui en est responsable, c'est ce qui a été dit lors de la réunion avec tous les Brigode, après recherche nous avons regardé ce qui se passait et nous nous sommes aperçus qu'il n'y avait eu aucune rétrocession du génie civil à France Télécom à l'époque qui normalement reprenait les charges mais la voirie privée n'est jamais devenue publique.

Syndicataire : est-ce que le sous-traitant Sade (dans ce cas) doit-il obligatoirement valider les travaux faits par l'installateur sur les parties privées.

Mr Demouilliez : la Sade est le sous-traitant d'Orange pour les réseaux et le sous-traitant d'Orange FAI (fournisseur d'accès internet) également, il faut bien séparer les 2 choses. Lorsque la Sade intervient aujourd'hui sur les logements elle a un mandat du fournisseur d'accès internet pour raccorder votre logement, s'il y a échec dans le raccordement du logement, elle n'a pas mission par le FAI d'aller chercher ou se trouve le défaut, ce n'est pas son rôle puisque le génie civil ne lui appartient pas. Si le génie civil appartenait à Orange (opérateur historique) c'est lui qui délèguerait le fait de réparer la gaine mais ça ne serait pas forcément la Sade. La Sade se met en retrait parce qu'elle ne sait pas ce qu'elle doit faire par rapport à l'ASL, du coup elle dit « débrouillez-vous ». Mais ce n'est pas une réponse en soit parce qu'on est devant un problème que l'on ne peut pas gérer. La Sade en tant que sous-traitant peut réparer le réseau mais elle serait juge et partie et vous aurez un doute. C'est pour cela qu'elle se met en retrait par rapport à ce problème.

Par contre elle est aussi, elle en capacité, s'il le fallait et si l'ASL le décidait, de dire on a en face de nous un sous-traitant qui s'appelle la Sade qui a priori connaît bien Brigode, est-ce qu'on ne peut pas discuter en tant qu'ASL avec non pas le sous-traitant d'Orange mais avec une société qui s'appelle la Sade pour avoir une relation contractuelle entre l'ASL et la Sade soit au titre d'ASL ou pour l'ensemble de l'ASL et de l'ensemble des membres en tant que propriétaire privé. C'est une discussion que pourrait avoir l'ASL avec la Sade ou une autre entreprise du moment où l'on trouve en génie civil, quelqu'un qui est capable d'analyser le défaut de le réparer et bien sûr de donner un prix pour réparer le fourreau le cas échéant

Je rassure aussi, pour dire que dans la plupart du temps comme on n'a pas fait de gros travaux d'infrastructure sur Brigode que les blocages sont dus aux racines des arbustes et des arbres qui ont été plantés il y a 30 ans 35 ans. Je ne rejette pas la balle à l'ASL mais c'est une question qu'il faudra que l'on discute avec l'ASL pour savoir comment l'ASL peut se mettre en ordre de bataille pour résoudre le problème car vous êtes nombreux à avoir levé la main. Mais globalement je pense qu'à ce phénomène, j'espère qu'il n'y en aura pas autant, mais qu'on va en récupérer ailleurs vu l'âge de Brigode et des ASL

Mr Pierlot pour l'UNION : Ne pourrait-on pas porter cela au titre de l'Union ?

Mr Demouilliez : ce qui est certain c'est qu'au lieu de traiter le problème à chaque fois qu'il apparaît, c'est déjà à vous, d'avoir une réponse par rapport à chaque cas individuel, ça c'est quelque chose que l'on peut penser à gérer, après d'être en anticipation des problèmes c'est très difficile parce que vous le découvrez au moment où la personne va souscrire à l'offre fibre. Il faut être très vigilant. Il faut analyser entre vous, qu'est-ce qu'il faut faire, comment il faut le faire, c'est certain qu'ici et sur les autres Brigode vous allez certainement souscrire à la fibre pour différentes raisons parce que le haut débit que l'on a aujourd'hui ne correspond pas au besoin, que la fibre c'est le réseau de l'avenir et les services de l'avenir et de plus en plus,

vous allez souscrire à cela et à un moment donné il y a bien une réponse à apporter, là c'est plutôt dans le mode ASL qu'il faut apporter la réponse.

Le président : le malentendu provient de la première réunion mais ce n'était pas vous qui étiez là, vous (Orange) nous aviez bien dit il n'y aura pas de problème puisque Orange déployeur va utiliser le réseau existant donc nous avons confiance en ça, maintenant on nous dit que le réseau à certain endroit est écrasé mais le problème c'est qu'Orange et Sade ont commencé un travail, ont-ils le droit au cours du travail de dire c'est trop compliqué, ça passe pas, c'est trop dur, on s'en va. On a des cas au fond de l'avenue où la gaine est écrasée au niveau de l'avenue et à la première réunion on avait bien dit que le déployeur c'est Orange et personne d'autre.

Mr Demouilliez : c'est vrai que la personne qui est venue a fait une réponse sans analyse vraiment complète, c'est pour ça que la dernière fois que l'on s'est vu je vous ai dit que j'allais poser la question au sein d'Orange pour être sûr que soit : c'est à nous et on entretient, soit ce n'est pas à nous, et on n'entretient pas car c'est le propriétaire qui doit l'entretenir.

Syndicataire : le reproche que je fais à Orange déployeur c'est qu'il y a des moyens techniques de suivre les itinéraires de câble et de faire des hypothèses réduites sur 1 ou 2 mètres pour savoir où la gaine est écrasée, à ce moment-là on aurait pu nous mettre en garde sur ce côté de voie privée qui est ouverte au public et maintenant on nous dit : non, mais vous vous êtes engagés.

Mr Demouilliez : je comprends cette inquiétude, moi je ne peux pas me mettre à la place de l'ASL ni à celle du propriétaire, je me mets à la place d'Orange qui dit en tant qu'opérateur déployeur, j'ai déployé le réseau pour desservir principalement Brigode, il n'y a pas d'usage abusif de ce réseau, aujourd'hui Orange Déployeur a terminé son travail, et aujourd'hui c'est la FAI (c'est la réglementation qui est comme ça) qui définit que l'opérateur qui déploie va jusqu'à la gaine technique du réseau qu'on appelle un point de branchement optique et qui est proche des raquettes et ensuite c'est le fournisseur d'accès internet qui a la responsabilité de raccorder le logement, et c'est là où est la limite de responsabilité de l'opérateur qui déploie et c'est là où Mr Delair a du vous dire que la limite de responsabilité de l'opérateur qui déploie c'est jusqu'avant la maison car ce n'est pas l'opérateur qui déploie qui raccorde les maisons. Je pense qu'il a quand même dit ça, mais il n'a peut-être pas bien pris la mesure en le disant vu l'âge de votre lotissement, il y a des risques. Pourquoi il ne l'a pas fait non plus c'est parce qu'en même temps nous découvrons le cas de Brigode pour nous c'est une première.

Syndicataire : est-on libre de faire intervenir qui on veut dans les trappes de visite, à qui appartient le câble dans le fourreau ?

Mr Demouilliez : le câble appartient à l'opérateur qui l'a mis en place au moment où il a été installé. Il appartient à Orange au titre du service universel. C'est à dire qu'il y a obligation aujourd'hui à Orange en tant qu'opérateur en charge du service universel de permettre à tout à chacun quelle que soit son implantation sur le territoire métropolitain de pouvoir accéder au service du téléphone au même titre de ERDF le câble qui alimente votre logement en courant appartient à ERDF le fourreau dans lequel est tiré le câble appartient au propriétaire de la parcelle, nous sommes dans le même cas de figure.

Syndicataire : le câble en amont du garage appartient à Orange, donc nous n'avons pas le droit d'intervenir dessus.

Mr Demouilliez : non vous n'avez pas le droit, parce que vous avez le choix de votre fournisseur, Orange c'est 40% de part du marché sur l'ADSL, les 60% restants sont répartis

entre les différents opérateurs, Orange est un fournisseur de service que pour 40% des personnes raccordées au haut débit.

En terme de très haut débit, la fibre n'est pas aujourd'hui support du service universel d'une façon exhaustive, elle peut l'être dans certain cas, pourquoi, parce qu'il y aurait un opérateur en charge de ce service universel, il empêcherait les autres d'aller tirer leur fibre, le régulateur ne peut pas le permettre, c'est la libre concurrence, le libre choix de chacun d'entre nous, c'est le FAI qui va vous apporter votre réponse par rapport à votre choix. Il ne peut pas y avoir pour des raisons réglementaires substitution du câble cuivre par un câble fibre. L'opérateur serait content de remplacer le cuivre par la fibre mais la réglementation l'interdit. Demain vous quittez votre logement, votre successeur dit moi je me moque complètement de la fibre optique je veux seulement mon téléphone et bien il a besoin du câble cuivre pour avoir le téléphone sauf si la réglementation change. Dans quelques années, certainement, car la fibre risque de dépasser le cuivre mais actuellement on ne peut pas imposer le remplacement du câble cuivre par la fibre et aussi parce que le territoire national n'est pas équipé en fibre optique. On fait partie des premiers à avoir la fibre et à avoir la possibilité d'accéder à la fibre. C'est pour cela qu'il y a cette contrainte qui n'est pas propre à Orange, mais propre à la réglementation.

Syndicataire : aujourd'hui il y a un câble cuivre qui bloque, on ne peut pas intervenir sur ce fourreau mais pour intervenir sur ce blocage il faut bien intervenir sur le fourreau et par conséquent sur le câble cuivre potentiellement.

Mr Demouillez : la réparation du fourreau est possible, les entreprises qui travaillent sur les fourreaux peuvent faire des manchettes en ayant des câbles intégrés dedans, lorsque nous avons des dégâts sur nos fourreaux on n'enlève pas tous les câbles pour le réparer, on répare le fourreau avec les câbles en place, c'est du courant faible donc il n'y a pas de danger en terme électrique, le seul danger c'est de couper le câble par erreur, ça reste de la responsabilité de l'entreprise tout simplement. Après il y a l'autre option de dire je repose un nouveau fourreau est là vous pouvez vous raccorder sur la chambre (boîtier souterrain) le plus proche de votre logement, ça c'est une base absolument possible. Ce n'est pas problématique. C'est pour ça que je disais tout à l'heure par rapport à l'ASL, si elle s'en remet à la Sade si c'est le choix qu'elle fait, la Sade pourra aider chaque membre dans la remise en état ou la pose d'un nouveau fourreau pour permettre le raccordement à la fibre optique. Concernant le débit le mieux qu'il puisse y avoir c'est que la box soit au plus près du décodeur, parce qu'aujourd'hui les débits sont de l'ordre de 100 méga bits ou 500 méga bits et on vous doit le débit si vous avez cette offre - là, si vous n'avez pas ce débit vous êtes en droit de dire : vous ne répondez pas à ma demande soit vous me donnez du 500 méga bits parce que c'est ce que j'ai demandé ou vous rétrogradez mon offre car vous n'êtes pas capable d'offrir plus de 100 méga bits, je signale qu'aujourd'hui tous les équipements vendus par Orange sur le réseau fibre optique, ont un gabarit de 1 terra bits donc s'il y a un problème c'est sur la fibre elle-même.

Donc c'est vrai qu'on est sur des débits très élevés, il y a des possibilités techniques pour aller raccorder votre équipement informatique sur l'équipement installé et principalement la box c'est soit du filaire, soit de la microfibre, par contre dès que l'on va utiliser des capacités techniques comme le wifi il faut savoir que l'équipement va se mettre au niveau de l'équipement le moins performant de votre réseau, c'est là où il faut être vigilant. La meilleure solution c'est le fil, la fibre optique jusqu'au maximum dans la maison, après c'est le réseau ethernet qui lui est souvent à un gabarit de 100 méga bits maximum et encore le moins performant c'est le wifi car il va être parasité par énormément de chose. Chaque installation est particulière est les 500 méga bits sont à la sortie de la live box pas au niveau du décodeur. C'est toute la problématique de dire, on n'est plus dans le monde du réseau mais dans celui du particulier.

Est ce qu'il n'y a pas moyen de trouver un arrangement entre Orange et l'ASL pour essayer de raccorder les gens de Brigode, et non que chacun se demande comment il va faire. Je comprends que tout le monde veut la fibre, c'est l'avenir et ça paraît un peu compliqué pour Brigode.

Je reviens sur la responsabilité, oui il y a une responsabilité de part et d'autre, le début de mon propos et de dire aussi, pour éviter que chacun soit confronté à son problème, c'est de travailler ensemble. Nous sommes attentifs à ce qui se passe sur Brigode, pourquoi, parce qu'il faut savoir que dès qu'il y a le moindre petit souci, que le sous-traitant dise moi je m'en vais c'est plus mon affaire, mais il doit faire son petit compte rendu en disant au FAI concerné « Ah il y a un blocage ». Orange a mis en place une plateforme, à priori vous devez être recontacté par Orange, je l'espère, voilà il y a eu un échec de raccordement de votre logement, qu'est-ce qu'on peut faire et comment on peut arranger les choses voilà ce qu'ils ont fait, c'est de vous envoyer une deuxième équipe pour régler le problème.

Syndicataire : non je fais partie d'Orange et c'est en interne que j'ai réussi à faire bouger les choses.

Mr Demouilliez : c'est anormal, car votre avantage les autres n'en ont pas et ça je suis complètement

Syndicataire : les simples clients d'Orange qui ont eu un échec de raccordement et n'ont pas été recontactés du tout alors que le contrat mentionne fibre.

Mr Demouilliez : voilà pourquoi cette notion de rappel pour nous est important en plus on est le seul FAI à avoir mis en place une plateforme de recontact de clients qui sont en échec de production pour justement trouver une solution avec eux. Echec de production ne concerne pas que les fourreaux il peut être aussi à l'intérieur du logement, il y a énormément de cas de figure et normalement la plateforme doit rappeler pour dire voilà on a une problématique avec vous on n'a pas pu vous raccorder comment trouver une solution, ça c'est le principe.

Le fait que la personne soit d'Orange, je dirai tant mieux pour elle mais ce n'est pas la solution parce que ça veut dire que vous vous n'êtes pas d'Orange et bien débrouillez-vous. Non l'objectif n'est pas là. Je suis là aussi ce soir pour vous donner un éclairage et pour vous dire on ne va pas vous laisser tomber. Oui il y a des responsabilités, il faut que chacun les prennent en charge et on trouve des solutions ensemble et pour répondre à ce que vous disiez, c'est vrai que l'objectif c'est que chaque membre de l'ASL ne se retrouve pas seul confronter à ce problème, via L'ASL que vous ayez un élément de réponse qu'il soit : un contact, une société etc. Moi ce que je propose à l'ensemble des ASL c'est d'apporter ce partenariat tout en sachant et je rappelle bien que je ne suis pas le FAI Orange, je suis l'opérateur du réseau et à un moment donné j'ai une limite de responsabilité, je ne peux pas remplacer le FAI, je ne peux pas dire à la Sade vous ferez le boulot. C'est un travail que l'on doit faire ensemble.

Le Président : vous, vous êtes le fournisseur d'accès non l'opérateur

M. Demouilliez : je vais vous dire ma position, je suis le Orange qui voit tous les Orange, par contre l'opérateur qui n'est pas le réseau, il ne connaît pas le FAI Orange, il n'a pas le droit d'avoir de relation c'est réglementaire. Chez Orange il y a des cloisons qui empêchent de discuter entre eux, sans quoi on aurait des avantages concurrentiels chez les autres fournisseurs d'accès internet. C'est-à-dire quand vous allez voir dans une boutique d'Orange il ne peut pas vous en donner plus que dans une boutique de SFR ou Free car il a les mêmes informations que les autres FAI sans quoi il aurait un avantage. C'est qu'il y aurait un problème concurrentiel. Moi j'ai la capacité et c'est pour ça que je suis là, je peux apporter une réponse

et aider l'ASL dans sa démarche vis à vis de ce problème qui est exposé ce soir et on trouvera des solutions.

Francis Louage : merci pour votre intervention mais j'ai 3 remarques fondamentales à exprimer.

Il y a un an M. Delair venait en disant il n'y a pas de problème ça va venir chez vous, indiquer ou il faut le mettre et ça ira. Vous êtes venu il y a un mois à peu près à notre conseil, vous avez fait un discours fort intéressant, on a compris un certain nombre de choses et vous avez dit c'est jusqu'à la parcelle privée maintenant vous dites c'est du ressort de l'ASL si les gaines ne fonctionnent pas, c'est 3 discours différents, je ne sais pas l'année prochaine où vous en serez.

Deuxièmement, vous parlez d'un partenariat, vous êtes bien gentil, mais où avez-vous mis vos PTO, là où c'était facile, vous saviez parfaitement je suppose, vous n'êtes pas des néophytes dans la chose, que pour traverser les fourreaux qui ont été installés dans des lotissements qui ont été construits il y a plus de 40 ans, comme l'avenue de Brigode il y aurait des problèmes dont le partenariat c'est bien beau mais c'est un peu tard.

Troisièmement, vous avez des sous-traitants qui sont la Sade je voudrais demander dans l'assistance qui est content de la Sade, qui est mécontent.

Mr Demouilliez : vous voyez bien que ce n'est pas simple parce que chacun d'entre vous aura une expérience différente en fonction des gens. Quand je parle de partenariat, c'est d'aider et d'abord à comprendre. On a commencé à travailler ensemble et ça je pense qu'on l'a fait. L'histoire de la responsabilité je vous l'ai expliquée et je m'en suis entretenu avec M. Quique là- dessus, je l'avais bien dit à la fin de la réunion, je veux être très clair là dessus. Je ne promets jamais de choses, je suis sur un point où je ne promets pas, je ne prendrai pas de décision que je ne peux pas tenir, j'ai fait 25 ans de réseau, je sais pertinemment ce que l'on découvre en faisant du réseau et ce que l'on découvre sur Brigode. Quelque part il n'y a pas de choses qui soit totalement claires et c'est en fonction des éléments et des discussions que nous avons, que nous allons trouver des solutions. Ces solutions je pense qu'en les proposant, qu'il faut qu'on travaille ensemble et avec les autres ASL pour que chaque membre de L'ASL y trouve satisfaction après. C'est vous qui faites le choix du fournisseur, je ne suis pas là pour vous vendre du Orange mais pour vous apporter un éclairage sur la fibre optique.

Le président : ce que veut dire M. Louage c'est que jusqu'au PTO c'est bien vous.

Mr Demouilliez : pour le câble oui

Le président : si je prends l'exemple de Mr Toulemonde, il ne sait pas où il est relié au PTO, quand Sade intervient ils disent nous on sait pas. Il y a lui et Mr Sintive. C'est pour dire ce que disait M. Louage en début d'avenue ça se passe très bien et au fur à mesure qu'on avance vers le fond, ça va de moins en moins bien et ça ne va plus du tout

Mr Demouilliez : c'est pour ça que je suis là, je n'ai pas dit qui j'étais, on a dit c'est le monsieur fibre optique, je ne suis pas Mr fibre optique, j'ai fait les premiers réseaux fibre optique en France et j'ai cet avantage-là, c'est très vieux, c'était pas le même réseau, je suis directeur des relations avec les collectivités locales, donc je rencontre tous les élus tous les directeurs de service, pour expliquer comment Orange va installer la fibre sur le territoire, par extension et par ce que je connais la problématique des ASL, des lotissements, des immeubles, par expérience professionnelle et aussi par expérience privée, je suis en relation avec les ASL, je suis là, à ce titre là ce soir. Mon objectif est de continuer cette collaboration pour trouver des solutions à chacun d'entre vous mais d'une façon collective. C'est de dire Mr Quique :

Mr Toulemonde a un problème c'est telle adresse dans l'avenue par exemple, je dois donc dire à partir de ce moment- là, de demander ce qui se passe chez Mr Toulemonde, quel que

soit son fournisseur d'accès internet, de lui apporter une réponse, mon rôle va être là. Bien sûr, je vais me renseigner pour donner mon éclairage au niveau de l'ASL.

Le président : quand vous parlez de l'ASL, vous parlez des ASL, parce que suite à la dernière réunion qui s'est déroulée à mon domicile, on a bien dit qu'on centralisait tout, avec Jean-Pierre Desbouvrie qui connaît très bien le système. Donc vous avez tous les présidents des ASL qui sont ici et le président de l'Union, mais quand vous le dites pour des personnes, tout le monde s'est exprimé, je crois que Jean Pierre vous a envoyé une liste, donc, vous avez été informé personne par personne, vous nous redemandez de refaire un inventaire.

Mr Demouillez : non, non, je ne demande pas de refaire ça. Je demande simplement que quand des cas se présentent vous les remontiez au fur et à mesure

Jean Pierre Desbouvrie : à ceci près que ce n'est pas notre métier

Mr Demouillez : je sais bien, mais d'un autre côté soit on laisse chaque membre se débrouiller, mais je ne pense pas que ce soit votre objectif, soit on trouve des solutions pour que chacun des membres en tire satisfaction. On s'est rencontré il y a quelques temps, j'ai des réponses que je vous ai amenées, mais je n'ai pas d'échéance à vous donner

Le président : on a cette liste avec tous les problèmes, on va refaire une réunion chez moi, par contre je demande à toutes les personnes qui sont ici et qui n'ont pas encore répondu au questionnaire de répondre s'il vous plaît, même si ça fonctionne. Répondez, c'est très important pour avoir un pourcentage. Avec les autres présidents on va refaire une liste et on sera peut être plus précis sur les problèmes rencontrés par chaque syndicataire et il faudra trouver quand même une solution et une solution financière

Syndicataire : je n'ai pas encore fait de demande, mais d'après ce que j'ai entendu, le prestataire du FAI, son objectif ce n'est pas de raccorder les gens, c'est de dire j'ai 4 heures pour passer le câble, ça bute au bout d'une heure, au revoir monsieur, c'est fini, donc là ce n'est pas de votre responsabilité, mais c'est la synthèse que l'on peut faire.

Mr Demouillez : vous avez raison, et ça on essaie d'être très vigilant parce que l'intervention de la Sade vous vous en foutez un peu, que ce soit qui que se soit c'est votre FAI que vous regardez, vous pouvez avoir n'importe quel opérateur derrière, quelque part c'est l'image de l'opérateur qui en pâtit donc moi, l'objectif aussi c'est que si vous avez des problématiques comme ça il faut les remonter. On peut travailler avec la Sade, on a des protocoles, des procédures de qualité etc, la Sade a certainement comme toute entreprise privée des contraintes économiques à gérer. Par contre nous, notre objectif, c'est notre image de marque, il ne faut pas que l'image d'Orange soit écornée par un sous-traitant qui travaille mal. On est très vigilant sur ce qui se passe sur Brigode, on ne voudrait pas avoir un sous-traitant qui dise c'est trop dur, on a un petit problème, on s'en va au revoir. Pour nous c'est des coûts d'intervention, parce qu'on paie quand même le sous-traitant, on est une entreprise respectueuse des règles, pour faire en sorte que le sous-traitant ne soit pas obligé d'utiliser des moyens complètement illégaux pour effectuer le travail. Nous adhérons à énormément de labels qui nous permettent d'avoir une relation sociale avec nos sous-traitants qui soit digne de ce nom. Vous avez normalement si vous êtes client Orange, un questionnaire de satisfaction sur l'intervention que vous recevez quelques jours ou semaines après l'intervention et ensuite au plan régional nous sommes là pour dire attention il semble que sur un secteur avec tel sous-traitant il y a des problèmes de qualité de services et de services rendus au client. Vous êtes nos clients et c'est ça qui est important pour nous dans la démarche.

Jean Pierre Desbouvrie demande quels sont ceux qui ont reçu une enquête de satisfaction Apparemment peu de personne la reçoive.

Mr Demouillez : c'est exhaustif, mais ça fait peu quand même, après je ne connais pas les règles d'analyse, soit vous demandez en direct à 100% des clients ou vous le faites par statistique, je propose de continuer la discussion et la collaboration avec les ASL. On en rediscutera. Je vous remercie pour vos questions et puis bonne fin d'AG.

.....

Nous vous remercions pour votre présence, très nombreuse cette année, 65 personnes sont présentes ou 49 personnes sont représentées ouvrant droit à 118 suffrages.

Le président : vous nous excuserez pour ce retard, le travail pour le déploiement de la fibre, je persiste à dire que nous avons passé beaucoup de temps, Jean-Pierre, Francis et moi, il faut dire que dès le départ, on nous a toujours dit ça va passer et on va reprendre les fourreaux anciens, maintenant on est revenus la- dessus.

Le président commence la réunion pour l'AG, cher(e)s Brigodien(ne)s, nous sommes heureux d'accueillir les nouveaux, y a-t-il des personnes pour qui c'est la première fois, qu'elles viennent ici, en réunion, donc on a beaucoup d'anciens. C'est formidable. En tant que membre du syndicat nous avons un potentiel pour le bureau :

Sandrine Liagre : chargée de la sécurité et Vice Présidente,

Isabelle Najberg : secrétaire,

Jean-Noël Huet : trésorier,

Bruno Lotin : trésorier adjoint

En tant que conseillers :

Pascale Deltour qui aide Sandrine pour tous les problèmes de sécurité,

Anita Fonteyne, conciliatrice qui aide à régler les problèmes entre voisins et ou avec l'ASL

Camille Poutiers et Sophie Sturbois : pour les espaces verts et élagages

Rémy Souchon pour les voiries et les réseaux fonction qui demande énormément de travail et nous allons dédoubler ce poste

Jean-Charles Fiorot et Jacques Marais pour la commission architecture

Francis Louage pour la télédistribution et la fibre optique

Jean-Pierre Desbouvrie pour le site internet et la fibre optique

Je termine pour dire que l'homme de l'année c'est Jean-Pierre Desbouvrie pour le site internet et la fibre optique.

Ensuite nous avons les responsables de hameaux et secteurs dont leur mission est de favoriser la communication dans notre domaine, si vous avez un problème, n'hésitez pas à en discuter avec eux qui nous feront remonter l'information. Ils nous aident également à distribuer tous les documents.

Il y a Annie Meynadier pour le hameau 5, Pascale Deltour et Anne Charlotte Willot pour le hameau 6, Anita Thiberghien aidé de Didier Rousseau pour le hameau 7, Jacques Marais pour le hameau 8, Catherine Fiorot et Marie-Blanche Vergote pour le secteur 83 à 123, Monique Durant pour le secteur 216 à 240, Martin Leurent pour le secteur 262 à 288, Martine Daubigney aidée de son mari pour le secteur 290 à 330, Jehan Garnavault pour le hameau du tennis.

Nous avons également eu le concours de 3 sapiteurs (des personnes qui sont venues gentiment nous donner un coup de main pour des problèmes très particuliers : Yves Nuez pour les problèmes de réseaux, Alain Finot pour les problèmes juridiques, et Xavier Lecigne pour le réaménagement de la mare avec Sophie Sturbois.

Trois années de suite notre objectif a été de maintenir l'essentiel de la qualité du domaine de Brigode en veillant à une gestion rigoureuse, nous pouvons rappeler les travaux accomplis, « le livret j'habite Brigode », la remise à jour des plans des réseaux, le maintien de la qualité de nos espaces verts ceci par un renouvellement permanent des plantations, un site internet d'une grande convivialité, une organisation de nos archives maintenant location d'un local pour archiver tous nos documents (avant chacun en avait un peu). Ensuite nous avons engagé ces dernières années certaines procédures donc plusieurs nous sont favorables, il y a eu le démontage de construction sur le terrain de l'ASL, augmentation du nombre de parts de l'immeuble de bureau qui a payé pendant des années 2 parts et nous avons obtenu par procédure 4 parts comme indiqué dans nos statuts, vous allez me dire cette société a fait faillite, ça peut arriver, mais l'intérêt c'est que le prochain propriétaire sera tenu de payer 4 parts au lieu de 2 parts.

Résolution A : Scrutateurs

Maintenant nous allons suivre l'ordre du jour, Sandrine prend la parole : nous allons désigner 2 scrutateurs, elle demande 2 bonnes volontés dans l'assemblée, Mr Souchon et Mr Lefebvre sont désignés scrutateurs et l'assemblée approuve à l'unanimité.

Résolution B : Présentation des comptes de l'année 2015 par Jean-Noël Huet

Ce soir avant de vous présenter les comptes dans leur détail, je voudrais commencer par faire un appel à candidature parce que j'ai absolument besoin d'un trésorier adjoint, pourquoi ai-je besoin d'un trésorier adjoint, c'est simplement pour des questions de sécurité, en fait je suis pratiquement le seul à m'occuper de la trésorerie, notre trésorier dit adjoint en la personne de notre expert comptable (Bruno Lotin) est un parachute de secours en ce sens ou il a les codes pour entrer dans mon ordinateur, mais il n'a vraiment pas le temps de s'en occuper, donc il est très important d'avoir un trésorier adjoint car s'il m'arrive quelque chose on serait quand même un peu embêté. J'arrive à la fin de mon 3^{ème} mandat en 2018 et je crois qu'il est temps de passer la main à quelqu'un de plus jeune et plus compétent. Le profil du candidat recherché, c'est quelqu'un qui a de la rigueur et de la méthodologie, qui n'a pas d'aversion pour les chiffres, il faut avoir une connaissance de base de la comptabilité, il faut savoir comment les comptes fonctionnent pour ne pas se poser de questions à chaque opération, et après il faut une maîtrise certaine de Microsoft Office parce qu'il y a beaucoup de traitement par comptable par Excel voir par World.

Quelles sont les tâches du trésorier adjoint, dans un premier temps, je souhaiterais lui confier la totalité des écritures, qu'il tienne les journaux comptables, pour prendre de plus en plus part dans la gestion pour la reprendre en totalité au moment ou j'arriverai au terme de mon mandat, et à ce moment-là il nomme lui-même un trésorier adjoint et la machine est partie.

Que se passe-t-il s'il y a absence de candidature, et bien nous serions obligés d'externaliser la comptabilité, donc demander à des personnes spécialisées dans les gestions des ASL de prendre la suite, et on ne peut pas externaliser que la comptabilité, on serait obligé de donner l'ensemble de la gestion du domaine à un tiers. On perd en liberté, certes, mais surtout il y a un coût qui ne sera pas négociable et ce coût a été estimé de l'ordre de 70 à 80 000 € par an, je vous signale que si j'étais payé, je vous coûterai 140 € ht de l'heure, donc c'est pas si mal en complément de retraite. Si on transforme ça au niveau d'un coût par part ça serait de l'ordre de 415 à 475 € par part, pour l'ensemble de la gestion de l'ASL. Je pense que le souhait collectif et de garder une gestion interne, mais se sera en fonction des candidatures.

On peut passer au résultat du 31 décembre, vous avez reçu la version papier présentée un peu différemment en ce sens ou vous avez le budget 2016 qui sera traité après. La colonne importante est la colonne réalisée 2015 (au 31/12/2015).

Pour les dépenses, on voit dans le total des charges de l'association que nous avons 148 508,60 € de dépenses. On peut regarder rapidement par gros bloc : les espaces verts ont représentés 45 271 €, la voirie 7 059 € les grosses dépenses étaient non prévues, c'est de l'entretien de l'environnement (piquets en bois pour protéger les espaces communs abimés par le passage intempestifs des véhicules, il y en a encore à faire, ils seront au budget de 2016) les réseaux 72 209 € grosse dépense à la fois sur la voirie centrale pour 34 757 € et au niveau des raquettes à 35 362 €, les travaux de raquettes je le rappelle on fait l'objet d'un appel à cotisation car les dépenses des raquettes sont à la charges des syndicaux concernés. La sécurité est dans sa fourchette 4 715 €, le site internet 198 € et les frais de fonctionnement se sont élevés à 12 600 €, nous avons des honoraires d'architecte qui n'étaient pas prévus, ils ont été essentiellement payés à Jean-Pierre Wattel pour les travaux globaux qu'il a fait pour les hameaux 5 et 6, pour les personnes qui envisageraient de faire des extensions pour que cela rentre dans un cadre accepté par tous.

Pour les recettes, la cotisation à 660 € pour 185,8 part, on a un résultat de 122 629 €, on a quelques recettes complémentaires donc l'appel à cotisation réseau pour 35362€, pour arriver à un résultat de 158 590 €, qui laisse un résultat courant de 10 081 de produits financiers car nous avons des bons à termes qui venaient en fin de période, on a donc un résultat global association à 21 531,81 €. Au niveau de la télédistribution pour les personnes raccordées, nous avons eu les bornes vandalisées plusieurs fois cette année qu'il a fallu réparer, se sont des dépenses imprévues, qui fait que notre résultat est négatif à 239 € pour un résultat cumulé de 21 292,84 €.

Y a-t-il des questions concernant ces comptes.

Je passe rapidement au bilan 2015, en actif on commence par notre petite perte sur la télédistribution, et un dépôt de garantie pour l'archivage, puis des cotisations dues, cotisations impayées au 31 décembre régularisées en début d'année sauf pour Nydel qui au 31 décembre devait 8 289 € qui poseront quelques problèmes. Nous avons des comptes à terme de 81 440 € et des disponibilités de 295 281 €.

Pour le passif, on a donc tous nos reports au long des années, une particularité, nous avons fait des provisions pour gros travaux, nous avons déjà mis 131 000 € et nous avons une petite dette sur les ajustements des travaux de réseaux car nous avons 2 antennes pour les lots du 183 à 207 et au hameau du tennis qui seront remboursés par une réduction sur la cotisation 2016. L'idée c'est une parfaite transparence et le remboursement des trop perçu.

On arrive du fait au bilan, se pose la résolution B, affectation du résultat de l'exercice soit :

Est-ce que l'assemblée accepte que la perte de la télédistribution soit incorporée à l'excédent antérieur de la télédistribution.

L'assemblée est-elle en accord de provisionner pour gros travaux les 20 000 sur les 21 292,84 €

Le solde du profit rentre dans les excédents antérieurs pour alimenter ce report annuel.

L'assemblée donne au syndicat quitus plein et entier de sa gestion pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Etes vous d'accord pour procéder à main levée, personne ne s'oppose

Une question est posée : concernant la dette Nydel qui est conséquente, que va-t-elle devenir ?

Notre position est la suivante, nous avons des procédures qui sont en cours avec Nydel, la première avec notre avocat qui a pris en charge les impayés de 2013 et 2014, Nydel a été déclarée en liquidation et en faillite, il y a un liquidateur qui est Mtre Theeten qui s'occupe de l'année 2015 et des années suivantes, on continue de facturer Nydel par l'intermédiaire de Mtre Theeten le liquidateur, je ne peux pas vous dire si on obtiendra quelque chose ou pas.

Syndicataire : en ce qui concerne Nydel et de sa liquidation, en cas de revente de ce bien, automatique le notaire posera la question à L'ASL, le notaire doit retenir sur le prix de vente le montant des charges dues à l'association.

Qui est pour
Qui est contre : 0 main levée
Qui s'abstient : 0 main levée
Adoption de la résolution B adopté à l'unanimité.

Résolution C : Présentation du budget 2016

Jean-Noël annonce le budget de 2016, pour les espaces verts 51 148 €, pour la voirie 41 000 € pour les réfections divers et de la provision pour la future réfection de l'avenue, pour les réseaux 2 000 € il n'y a rien de prévu en travaux, pour la sécurité on reste sur la même base, pour le site 200 € et 8 650 € en frais de fonctionnement pour un montant de 114 698 € impôts locaux inclus. Au niveau du budget comme nous avons fait des bénéfices relativement conséquents cette année, nous avons décidé de baisser la cotisation de 660 € à 600 €, en principe il ne devrait pas avoir de cotisation autre que les 600 €. Ensuite il y a l'Union pour 25 € et 40€ pour les personnes reliées à la télédistribution.

Syndicataire : pouvez vous revenir sur le budget espaces verts, j'ai du mal à comprendre pourquoi on passe de 45 000 € à 51 000 €

Jean-Noël : c'est les plantations, on avait pas dépensé beaucoup d'argent l'an dernier, mais des travaux de plantations sont prévus pour 2016. Si vous voulez que je fasse un petit aveu, je dois dire que j'ai oublié sur ma comptabilité 2015 d'imputer une facture de Gamache qui est arrivée fin janvier. Donc l'année prochaine, on aura une dépense de 1 000 € de plus car une fois que j'ai sorti le réalisé et le budget on y touche plus. Nul n'est parfait.
Au sujet des chiffres y a-t-il des questions. Plus de question.

Pour la résolution C, l'assemblée décide de fixer le budget prévisionnel des dépenses de l'exercice 2016 à 114 698 €, le coût de base de la part étant de 600 €

Est-ce que l'assemblée est d'accord pour le vote de ce budget :

Qui est pour :

Qui est contre : 1 main levée

Qui s'abstient : 0 main levée

Adoption de la résolution C adopté.

Présentation des différentes commissions

Sécurité (Sandrine) : comme vous avez pu le voir dans le budget on reste sur un budget de 5 200 €, ce budget sert principalement à payer la prestation de Vigivillage, que vous connaissez tous maintenant depuis plusieurs années. Vigivillage va changer de nom car la mission de gardiennage a été rachetée par la société Toraan, maintenant se sera des voitures rouges qui vont passer dans l'avenue. Nous avons eu une réunion ce matin avec l'Union pour rediscuter du contrat, nous avons consulté également la société Sécuritas qui était un peu moins cher en prix d'appel sauf qu'après les prestations supplémentaires étaient beaucoup plus chères. Nous avons donc choisi de rester chez Toraan. Nous partons toujours sur 250H fixes puis 100H aléatoires en fonction de nos besoins.

Syndicataire : par rapport à l'intervention de Vigivillage quelles sont les personnes satisfaites de leur service car il y a beaucoup de cambriolage.

Sandrine : non il n'y a pas beaucoup de cambriolage, je vais en parler justement, Vigivillage n'est pas là pour surveiller votre maison, Vigivillage est là pour montrer une présence, elle

passé pratiquement tous les jours, le week-end systématiquement, un peu plus l'été que l'hiver et toujours à des horaires différents.

Syndicataire : oui d'accord mais sont-ils efficaces.

Sandrine : leur efficacité reste minimum car ce ne sont pas des policiers, ils n'ont pas le droit d'arrêter les gens, ils ont le droit de voir ce qui se passe, de prévenir la police en cas de problème, et de s'occuper des enfants qui étaient une grosse problématique sur la plaine du tennis, qui a baissé en terme de problèmes depuis que Vigivillages intervient. Donc à ce niveau là, on peut dire, oui, ils servent à quelque chose.

Syndicataire : pourquoi ne pas les garder que pour la plaine, parce qu'on a l'impression qu'ailleurs ça ne sert à rien

Sandrine : oui effectivement, ils font des rondes, mais ils ont 1h pour faire tous les Brigode et on s'aperçoit que ça fait court. Donc on va revoir avec eux la durée des rondes.

Syndicataire : nous quand les alarmes se déclenchent c'est plutôt la nuit, Vigivillage est plutôt présent la journée, ils sont plutôt efficaces pour la plaine mais pas pour le reste.

Sandrine : ils ne sont pas là pour surveiller votre maison, et il passe au moins une fois par semaine la nuit, après c'est des choses qui peuvent être votées en AG de demander que Vigivillage soit la 24/24 H, pas sûre que tout le monde soit d'accord.

Syndicataire : Dans les gens qui sont ici qui pensent que Vigivillage est utile

Sandrine : qui pense que Vigivillage est utile, ça vous coûte en gros 10 € par an par maison.

Syndicataire : par rapport à la plaine c'est utile, par rapport à l'avenue, non.

Sandrine : justement j'allais vous proposer de voir avec eux pour un contrat

Syndicataire : non, non je n'ai pas besoin de contrat avec eux.

Sandrine : mais comme je disais, ils ne seront jamais là au bon moment, quand il faut, on ne peut faire que des rondes aléatoires, ils ne passent jamais à la même heure. Les vols constatés c'est aussi bien la journée, la nuit, il n'y a pas d'horaire pour les voleurs, on ne peut pas gérer.

Syndicataire : est-ce qu'ils ont déjà déclaré des vols ?

Sandrine : non, mais Madame, ils ne sont pas là pour déclarer les vols, ils ont un effet dissuasif, comme on en parlait ce matin avec Toraan, les cambrioleurs repèrent les lieux, ils regardent ce qu'ils se passent, le trafic, le passage. Si par bonheur, ils peuvent passer au moment où des voitures regardent le lotissement, c'est un petit plus, c'est pas énorme c'est un petit quelque chose, maintenant si vous voulez l'arrêter on l'arrête. Après protéger sa maison c'est l'affaire de chacun, non parce que effectivement, ils ne peuvent pas faire le tour de toutes les maisons. En ce qui concerne la caméra qui était en discussion pour surveiller la plaine, l'Union a reçu l'accord de la préfecture, on s'est rendu compte avec plus ou moins des essais que mettre une caméra sur le toit du tennis ne serait pas efficace car il faudrait flouter les maisons et les joueurs. Nous sommes en train de revoir le système pour mettre un mat au niveau de l'allée des arbrisseaux, pour l'instant ce n'est pas encore fait.

Syndicataire : pourquoi une seule caméra, tout le monde est sensible à la sécurité, on a parlé barrière qui a été abandonnée, des caméras c'est très facile, pourquoi ne pas en mettre plusieurs dans l'avenue

Sandrine : la barrière ce n'est pas possible. Mais les caméras, ça a un coût, après il faut installer des enregistreurs, il faut faire suivre les images, ça a un coût important. On essaie au tennis pour voir ce que ça donne et voir comment on peut gérer les choses, on peut avancer dans ce sens là si c'est une demande générale.

Concernant les cambriolages, il y a eu 4 vols ou tentatives de vol sur 2015, des hommes cagoulés repérés dans des jardins la nuit en septembre, une tentative de vol de véhicule en novembre, un vol chez une personne qui a malheureusement ouvert sa porte car ils se sont fait passer pour la police en décembre, et récemment un vol en février. Je n'ai pas eu d'autre message, maintenant j'espère que vous faites remonter l'information au moyen du site internet ou par les différents membres du syndicat, c'est important que l'on soit au courant pour justement mettre les choses en place. Quand on m'a prévenue des hommes cagoulés dans les jardins, j'ai demandé à Vigivillage de faire des rondes la nuit pendant 15 jours suite à ça.

Syndicataire : ce que vous dites me semble peu car moi même j'ai eu des problèmes, 2 tentatives de cambriolage au mois de décembre par le garage et un cambriolage là au mois de février.

Sandrine : Vous êtes Mme Deleporte, oui c'est ce que j'ai signalé.

Syndicataire : ce que je voudrait savoir si chacun déclare les tentatives auprès de l'ASL

Sandrine : on l'a demandé, que chacun nous déclare les tentatives, les vols, vols de voitures tout problème qu'il peut y avoir, pour qu'on puisse faire des rondes

Syndicataire : je repose la question à Mr Quique sur l'opportunité de mettre un portail à l'entrée de l'avenue.

Le président : je vais répondre à votre question, c'est prévu.

Syndicataire : en ce qui concerne les caméras le gouvernement envisage de mettre de faux radar, des fausses caméras peuvent être très dissuasives aussi et ça ne doit pas coûter très cher.

Sandrine : ils nous l'ont proposé chez Toraan. Y a-t-il d'autre question. Donc moi j'ai fini pour la sécurité.

Site internet- fibre (Jean-Pierre) : j'ai plus rien à dire c'est bon

Espaces verts (le président car Camille et Sophie n'étaient pas disponibles ce soir) :

Pour Sophie : j'ai pris en charge l'entretien des espaces verts la suite de Nicole Douay à qui je rends hommage pour le travail créatif qui a été fourni. Je souhaitais préserver l'esprit de Brigode et ce qui a été aménagé par Nicole, mon souhait est d'arriver et de rationaliser certains massifs créer tout en respectant le travail apporté par Nicole et Marjorie à leur époque. Mon souhait à l'arrivée est de rationaliser certains massifs créés tout en respectant la créativité et l'harmonie. Cela passe par l'arrêt de création de massif mais réaliser l'entretien de ce qui existe, et d'embellir certains massifs vieillissants.

Mon objectif est d'optimiser et rationaliser le rapport coût/entretien des espaces verts. Car le constat en 1^{er} lieu est de voir que l'entreprise Gamache a du mal à assurer l'entretien correct de ces dits massifs.

Ma devise : vaut mieux voir peu de massifs mais bien fournis et entretenus que pléthore de massifs dégradés.

Ce qui a été entrepris :

La restructuration du massif de l'entrée hameau 7 (face au 139), il y avait quelques bruyères et hellebores qui donnaient un aspect triste. Le conifère Grifitis a été repositionné dans un autre espace (près du 306)

Des rosiers couvrent le sol blanc à floraison de mai à octobre ont été plantés ainsi que des arbustes (amelanchier) à floraison blanche. Le tout demande peu d'entretien.

Plantation dans les sous-bois de pervenches et de fougères afin de diminuer les mauvaises herbes et de remplacer à terme les lierres dangereux pour les arbres.

Embellir le massif au 225, par la taille du cotonéaster. Et plantation de graminée en ceinture.

Intensifier la plantation d'hortensias (3) où ils sont déjà présents (hameau 7) mais abimés par les lapins.

Coupe du laurier envahissant au 250/248. Nous avons aussi demandé à un syndicaire de couper son laurier très envahissant (306).

Ensuite en raison de l'eutrophisation de la mare aux canards, un plan d'action est mis en œuvre afin d'éviter l'engorgement et le bouchage du trop plein, ainsi que l'asphyxie des poissons par la prolifération des lentilles. Le constat est le manque de courant et la stagnation de l'eau. Ce plan passe par différentes actions :

1^{er} : diminuer l'apport de feuilles mortes de la mare et apporter de la lumière, par l'égagage et l'abattage de certains sujets devenus trop grands.

2^{ème} : ouvrir 2 perspectives de vue sur l'étang par les promeneurs, et préserver les résidents du bord de la mare de la vue plongeante dans leur intimité (problème de sécurité et de voyeurisme) et respecter la vue des mêmes résidents, cacher les parkings, voitures et poubelles. Quelques sujets bas persistants seront plantés ponctuellement aux endroits trop à découvert en raison de la suppression d'arbres.

3^{ème} : instaurer un équilibre biologique naturel par l'apport d'algues en fond d'étang et de graminées filtrantes, ce sera encore à programmer.

Pour Camille : suite à l'inspection avec l'arboriculteur de la ville et l'entreprise d'égagage en septembre, nous avons validé l'abattage et l'égagage de sujets porteurs de maladies ou d'arbres représentant un danger probable pour les personnes ou les habitations (en terme de proximité ou de hauteur des sujets concernés), au total 29 arbres ont été abattus (contre 27 en 2014) et 8 égagages (contre 12 en 2014).

Le Président : je souhaitais que le domaine de Brigode 5 soit un peu aéré, je voulais diminuer cette densité d'arbres qui était vraiment trop importante.

Nous avons également effectué un travail important aux abords de la mare afin de limiter la tombée des feuilles dans cette dernière et d'amener plus de luminosité dans la zone (abattage de 9 arbres et 5 égagages)

Concernant notre prestataire Sam'Taille : celui-ci n'a pas le monopole dans le quartier. Il ne travaille à ma connaissance que pour l'ASL B5.

Aujourd'hui, il répond à nos exigences en terme de qualité, fiabilité, disponibilité et de tarif. Il complète parfaitement Gamache qui n'arrive pas toujours à suivre. Mais il faut toujours vérifier et nous ne manquerons pas de le challenger à ce sujet.

On peut faire des appels d'offre, mais il faut savoir que lorsqu'un arbre tombe comme on l'a constaté cet hiver, Sam'Taille intervient tout de suite lorsqu'on l'appelle même le week-end. Puisqu'on nous l'a demandé on le fera mais il faudra bien étudier les travaux satellites.

Des questions que l'on peut répercuter à Sophie et Camille.

Syndicaire : concernant les arbres riverains avec le golf, à l'automne, Sam'Taille est passé et il nous a dit que lui travaillait aussi pour l'entretien du golf et que souvent les arbres sont plantés coté golf. Qui est responsable de l'entretien des arbres qui sont riverains avec les maisons (187- 189-191-193)

Le président : s'ils sont sur le golf, voir avec le golf

Syndicataire : s'il y a des problèmes vous intervenez ou doit-on voir directement avec le golf.

Rémy : je vais vous parler de mon expérience parce que j'étais gêné avec l'ombre des arbres ce qui fait que ma pelouse était plutôt de la mousse que de l'herbe. Donc je me suis rapproché du golf, pour demander s'il élaguait. Ils m'ont répondu que ça ne gênait absolument pas le parcours donc on n'y touche pas. En revanche si ça vous gêne, vous pouvez payer l'élagage. Nous avons payé l'élagage. On était autorisé à le faire avec leur accord.

Yves : nous habitons Brigode, pour certain proche du golf, Brigode 5 c'est à peu près une trentaine de maisons riveraines du golf, j'ai quelques fonctions au comité du golf, dont les arbres. Pendant une quarantaine d'années, le golf n'a pas touché aux arbres ou presque, depuis que l'on m'a demandé de m'occuper des arbres, j'ai essayé de créer quelques ouvertures, la règle aujourd'hui, c'est que ce golf est fait pour les joueurs, les trous doivent avoir une certaine difficulté, et donc il faut qu'il y ait des arbres, des bunkers, des pentes etc puisque nous sommes qualifiés sur un certain part et donc chaque trou doit avoir sa difficulté. Pour les arbres qui ne concernent pas le jeu et qui se trouvent riverains de propriétaires du golf, j'ai proposé, il y a 4 ou 5 ans quand j'ai pris cette fonction, en accord avec le propriétaire et aussi avec le responsable du jeu (le greenkipper) et le responsable terrain de dire, on peut faire intervenir un bûcheron, pas un coupeur d'arbre, quelqu'un qui s'y connaisse qui fasse ça dans les règles de l'art, et aux frais du propriétaire demandeur. J'ai eu un contact l'an dernier, avec une de vos voisines, j'ai passé un certain temps, j'ai fait venir l'entreprise qui s'occupait des arbres à l'époque, et de dire arrangez-vous entre vous, on vient voir, on regarde comment on fait la coupe, c'est important pour le jeu et le golf, à vos frais. Si vous êtes plusieurs vous pouvez vous mettre d'accord avec vos voisins pour n'avoir qu'un passage et une intervention moins onéreuse. Voilà ce que je vous propose et c'est déjà beaucoup

Syndicataire : j'ai posé une question pour l'assemblée générale sur les espaces verts, quand allez vous, vous occuper des espaces verts qui longent nos maisons (277- 275) nous ne sommes pas du tout riverains du golf mais sommes au hameaux du tennis, donc il y a des plantations et notamment un arbre qui doit avoir une quarantaine d'années et qui est à 3 mètres de mon mur.

Le président : pour cette arbre, que vous souhaitez voir disparaître je suppose

Syndicataire : je souhaite le voir disparaître car je pense que les racines vont bientôt passer sous ma maison.

Le président : j'ai effectivement vu avec Sophie et Camille, il y a d'autres arbres dans le domaine où il va y avoir des élagages sérieux, s'il y a des problèmes avec les toitures en général les arbres sont coupés. Nous allons étudier cela avec Camille et faire part des arbustes à Sophie et Jehan va prendre attache avec elles pour que ce soit fait rapidement.

Syndicataire : est-ce qu'elle pourra m'appeler numéro 163, j'ai des arbres qui ont été coupés sur un bosquet au fond de mon jardin et les troncs ont été mis dans mon jardin

Le président : c'est noté

Voirie Réseau (Rémy): pour la voirie nous avons prévu un budget fin décembre, ne connaissant pas la rigueur de l'hiver à venir, l'hiver est presque fini, à mon avis on n'aura pas trop de réparation à faire.

Au niveau des réseaux : on a fini les gros travaux, nous devrions être tranquilles pour cette année si les arbres ne poussent pas trop, la seule chose à faire c'est l'entretien régulier des avaloirs pour enlever les feuilles chaque saison. Y a-t-il des questions.

Syndicataire : sur le chemin piéton qui passe devant Nydel, qui doit l'entretenir

Rémy : c'est Nydel, ce n'est pas sur le territoire de l'ASL, c'est sur la parcelle de Nydel. En revanche, il y a 2 ans, il a été posé une question sur le bout du piétonnier jusque la rue du 8 mai (coté branchement armoire téléphonique), c'était sur le territoire de l'ASL B3, et ça a été refait avec des beaux matériaux. J'ai pris un échantillon au cas où nous aurions des interventions à faire sur le piétonnier. En face du numéro 111, on a eu une intervention en fin d'année dernière, ce qui a été fait est en train de se déformer, j'ai appelé l'entreprise et on refait le point pour qu'il le remette en état correctement.

Télédistribution (Francis) : il n'y a pas grand chose à dire, depuis 40 ans que ça fonctionne, c'est la première année où nous avons du vandalisme sur les bornes, donc nous avons eu 2 solutions : 1^{ère} c'est de mettre dans les fosses tout ce qui est passif pour supprimer quelques bornes extérieures, 2^{ème} sur certaines bornes où il y a des éléments actifs que l'on ne peut pas enfouir qui sont restés dehors, un certain nombre a été protégé par des arceaux, il en reste une à faire près du tennis. Un certain nombre de bornes ne seront pas protégées mais elles seront mises dans des buissons. Le réseau fonctionne, si vous n'avez pas un poste HD, vous n'aurez plus d'image dans quelques jours, il faudra vous équiper de décodeur. On a la chance que le responsable de TCF intervienne extrêmement rapidement. Si vous avez un problème vous m'envoyez un mail et j'interviens auprès de TCF. Je vous signale aussi que vous avez les chaînes belges françaises que vous n'avez pas avec la fibre. Je vous rappelle que nous sommes 92 abonnés engagés à vie. Vous avez pour 40 € par an la télé, ce que vous n'avez pas avec la fibre et vous pouvez mettre au moins 2 postes sur le même câble.

Commission architecture (jacques) : je vais vous donner un petit bilan de la commission architecture, depuis mes 3 ans de mandats, je vous rappelle la constitution de la commission architecture. Aujourd'hui elle est constituée de 3 architectes, on a eu la tristesse de perdre Jean-Pierre Wattel qui était l'architecte historique, les 3 ne sont plus que 2 dont Sophie Bello, un certain nombre la connaissent, et nous avons aussi Richard Klein qui est professeur à l'école d'architecture et un des piliers de la reconstruction de la villa Cavrois. Et aujourd'hui elle comprend 2 membres, Jean-Charles et moi-même. Jean-Charles fait un appel à candidature qui arrive bientôt en fin de mandat (pratiquement 10 ans) il aimerait progressivement passer la main. Une personne dans cette commission c'est très insuffisant, donc voilà si certains ont des vocations qu'il n'hésite pas, ce sera avec plaisir qu'on les accueillera. Jean-Charles avait fait un appel il y a 2 ans car il souhaitait avoir une dame jeune, nous avons eu l'expérience avec Delphine qui avait apporté beaucoup de choses nouvelles dans la conception et dans nos décisions, quand je dis jeune c'est 40 50 ans, donc on renouvelle cet appel. Jacques : la mission principale de la commission architecture, c'est dans un premier temps de veiller à l'harmonie des lieux à partir du cahier des charges. On a en 2014 essayé d'illustrer le cahier des charges à partir du livre « j'habite Brigode et je fais des travaux ». Il faut bien comprendre que c'est pour défendre l'intérêt général. Une autre mission que l'on a, c'est d'accueillir les nouveaux habitants en liaison avec Jean-Noël, ou on explique le fonctionnement de l'ASL et le fonctionnement de la commission. Rappelons quelques chiffres, sur les 10 dernières années, nous avons étudié 32 dossiers, soit 20% des maisons, c'est à dire que 20% des maisons ont subi des transformations plus ou moins importantes ça montre quand même le renouvellement, je dirais la nécessité absolue d'avoir une cohérence en fait dans la démarche. Sur l'année 2015, je ne sais pas s'il y a recrudescence, nous avons eu 6 dossiers à traiter. Et on a aussi travaillé avec Jean-Pierre Wattel, sur un travail plus d'anticipation, sur les hameaux 5 et 6, à partir de demande de propriétaires, on a essayé

d'avoir des réponses globales. Modification par une extension sur le hameau 5, c'est le hameau Wattel blanc à l'entrée. Cette extension s'avère qu'elle ne pourra être que verticale, il y a tout un dossier à la disposition, avec une maquette et 2 extensions possibles, avec une modification intérieure car il faut un accès à l'étage, ce que l'on peut dire c'est que l'architecte a veillé à ne pas gêner les voisins. Il y avait également une demande sur le hameau 6, c'est encore un hameau Wattel, c'est le suivant, concernant un auvent au-dessus d'une porte d'entrée, qui est quand même un ajout extrêmement délicat à faire, et qui peut intéresser d'autres personnes. Encore une fois pour la cohérence de ce hameau, c'est Mr Wattel qui a travaillé sur ce projet, et il en a profité pour faire le point sur ce hameau et faire un ajout au « j'habite Brigode » qui a été remis à tous les propriétaires de ce hameau et qui est disponible au bureau pour celui qui veut le consulter.

Syndicataire : 2 questions tout à l'heure Mr Huet nous a parlé sur la présentation du budget des honoraires d'architecte, rassurez-moi que les 5 400 € n'ont pas servi à payer les honoraires pour l'auvent ou pour le fascicule

Jacques : en fait ça correspond à 2 études, l'étude pour le hameau 6 et l'étude pour le hameau 5, il faut savoir qu'il y a quand même un retour, c'est que les propriétaires qui feront la demande, paieront 300 € le dossier pour toute modification correspondante. On essaie de s'entourer de professionnels, et depuis 3 ans, ce qui a été décidé en AG, c'est que les habitants faisant la demande d'agrandissement ou de travaux, et bien que toute demande d'intervention d'architecte devra être rétribuée, c'est un nouveau poste de dépense, et on sent bien que les demandes vont s'accélérer.

Syndicataire : pourquoi changer la maison Wattel, les demandes, c'est individuel, ça n'a rien à voir avec l'ensemble d'un lotissement Wattel.

Jacques : c'est bien ça le problème, une ville ça bouge,

Syndicataire : non c'est un ensemble horizontal et vous en faites un vertical.

Jacques : ça c'est autre chose, c'est l'architecte lui même, le créateur, qui l'a proposé

Syndicataire : en complément merci pour votre réponse sur le budget, je vous avouerai que je suis assez inquiet que pour le hameau 6 on distribue un petit fascicule, où on remet les choses d'une façon très claire et je vous en remercie, mais la lettre qui a été accompagnée et une lettre qui stigmatise beaucoup, certaines maisons, je ne suis pas sur la forme mais sur le fond. Je ne sais pas si vous imaginez quelqu'un qui vient prendre des photos sous votre carport quand vous êtes en travaux, ça m'a permis d'avancer beaucoup. Maintenant comme il y a des paparazzis qui sont sur le golf et qui prennent des photos, ma femme se promène beaucoup moins en petites tenues. Je suis quand même très surpris que l'association distribue un courrier stigmatisant mot pour mot les maisons et que ça soit au nom de l'association. Avouez qu'on est nombreux, et que voir sa maison montrée du doigt, ce n'est pas joyeux.

Jacques : l'art est difficile, on est bien d'accord.

Le président : un petit complément au niveau architecture, comme bien évidemment on a parlé de brigode 5, il faut savoir que maintenant, il y a une nouvelle loi qui s'applique et qui s'applique à tout le monde, je vais maintenant laisser la parole à Jacques Pierlot qui est architecte urbaniste et également Président de l'Union des Brigode

Intervention de Jacques Pierlot de l'Union

On verra peut être l'utilité de l'Union après, pour l'instant on m'a demandé de vous parler de la loi Alur, ce qu'il faut savoir c'est que le lotissement de Brigode a été fait en 70, c'était une année où l'urbanisme était caractérisé par cette volonté d'ouvrir, tout le monde s'aidait, les enfants étaient un peu plus polis et plus respectueux et que maintenant tout le monde est en phase d'un urbanisme qui a tendance à ce que chacun vive chez soi, et se protège. C'est vrai qu'effectivement, nous avons fait appel à Vigivillage pour rassurer un peu tout le monde, et qu'il n'y est pas une escalade dans la protection de chacun de façon à garder l'esprit de ce lotissement. Mais le plus gros danger qui nous guette ne sont pas ceux liés à l'évolution de chacun chez lui, et la transformation de ce lotissement par des barrières, des clôtures, des choses un peu protectrice pour chacun. Il faut savoir qu'une loi est sortie sous le nom de la loi Alur, et que cette loi Alur vise à densifier les zones construites pour préserver les zones non construites. Le but est de créer et de faciliter la densification des zones déjà habitées. Ça n'empêche pas qu'on va pouvoir bien sûr étendre les villes mais ce n'est pas la volonté, la volonté c'est de densifier. Ça se traduit par le fait qu'il n'existera plus de coefficient d'occupation du sol, le COS c'est le rapport entre la surface de votre parcelle et le nombre de mètre carré que vous avez le droit de construire. Avec cette loi, ces caractéristiques vont complètement disparaître avec le POS (le plan d'occupation du sol) et tout ça va être remplacé par les PLU (le plan local d'urbanisme) qui vont définir plus la volonté d'augmenter la densité surtout dans les zones qui sont dites tendues, je vous rassure tout de suite, Villeneuve d'Ascq n'est pas encore tout à fait une zone tendue, mais on est presque en limite de la tension. Ça va se traduire par le fait que n'ayant plus de COS, les droits à construire sont étendus presque à l'ensemble de la parcelle, vous ne construirez plus en fonction d'un nombre de m² fixé et qui vous contraint mais en fonction en gros de la taille de la parcelle des prospects que vous aurez par rapport aux limites de terrain et de la hauteur autorisée à l'endroit où vous êtes, sur Brigode la hauteur est de 10m. C'est à la fois inquiétant et rassurant, vous le prendrez comme vous voudrez mais ça veut dire qu'en fait vous aurez le droit de construire, sur la hauteur qui est tolérée dans l'ensemble de votre terrain excepté les retraits que vous aurez à respecter par rapport à vos voisins. Il faudra que tout le monde soit un peu complice pour garder l'esprit de Brigode, je prends par exemple, l'exemple de quelqu'un qui a un terrain de 3000 m² bien placé près du golf, il peut par exemple pris par une attaque de promoteur et ça veut dire que sur ces 3000 m² ou plus on risque de voir fleurir un immeuble et nous n'aurions pratiquement aucun recours dans la mesure où la loi Alur permet ce genre de chose. Donc il va falloir être très vigilant, dont au titre de l'Union c'est l'intention que j'ai. Il faut savoir que les cahiers des charges seront de moins en moins opposable aux tiers, c'est à dire que la loi Alur risque de les annuler tout simplement, et qu'on ne pourra réellement se préserver des excès de certains que par des cahiers des charges qui seront déposés au niveau des hypothèques, ce n'est plus l'urbanisme qui va faire le gendarme, ce sera plus les avocats qui vont gérer les dossiers entre les personnes. Voilà c'est un peu pour ça que l'urbanisme risque d'évoluer très vite et il faut en avoir conscience, il faut que tout le monde se dise qu'il faut vouloir continuer à habiter dans un environnement comme Brigode., et qu'il ne faut pas des gens qui veulent densifier outre mesure leur parcelle, mais ça peut arriver.

J'en profite pour me présenter et aussi pour dire que l'Union et tout à l'heure j'ai un peu eu l'occasion de voir que ça pouvait être utile, dans la mesure où par exemple, je pense qu'une action au titre de l'Union pour obtenir des facilités, des cahiers des charges un peu plus serrés auprès de Sade, par exemple sur l'ensemble des antennes du lotissement, auraient plus de force que si chacun y va de son exigence. L'Union peut vous aider dans ce genre de choses dans la mesure des libertés que laisse les présidents de chacun des ASL.

Je voulais vous parler de la loi Alur parce que je pense que ça peut jouer sur l'avenir de l'esprit de Brigode.

Le président remercie Jacques pour son intervention et ses explications.

Résolution D : respect de la clause du cahier des charges se rapportant aux portails

Le président : c'est un sujet important pour maintenir l'harmonie et la cohésion dans notre domaine, les fondateurs ont souhaité un espace ouvert dans son ensemble. La disposition des maisons rend inutile la pose de clôtures par trop matérialisés, le renoncement au portail, l'acceptation de clôture végétale limitée en hauteur était la contrepartie à ce cadre de vie. Cet accord avait presque été accepté, d'ailleurs les syndicats qui m'ont précédé ont toujours eu la volonté de faire respecter notre cahier des charges.

Revenons au motif de cette résolution, donc Mr Baroukh ici présent, réside depuis de nombreuses années dans notre domaine, il en est à sa deuxième acquisition. Donc Mr Baroukh vous ne pouvez pas évoquer une méconnaissance des règles de notre cahier des charges et les usages dans notre domaine, de plus vous êtes en possession du livret traitant des règles de l'architecture de Brigode 5, je ne suis pas dans un tribunal, ici, je vous le dis tout de suite. Pendant mon mandat de 3 années, les décisions du bureau et du syndicat furent prises dans le respect du cahier des charges et dans l'intérêt de la communauté, nous n'avons jamais concédé des privilèges, le syndicat n'a jamais favorisé ou défavorisé l'un ou l'autre. La commission architecture a traité avec équité tous les dossiers de permis de construire, Jacques a fait un petit inventaire des travaux précédents. En tant que Président de l'ASL, je suis dans l'obligation de proposer cette résolution D qui est statutaire, pour comprendre : le domaine de Brigode est premièrement l'avenue par elle-même, elle est destinée à être classée dans le domaine public, jusqu'à cette incorporation le sol des voies et espaces libres seront la propriété de L'ASL, deuxièmement les voies secondaires (5 m de voie et 8 m d'emprise) et tertiaires (moins de 5 m et 8 m d'emprise) qui desservent un nombre restreint de lots. Le sol de ces voies ainsi que les espaces libres en forme l'accessoire demeurant propriété de l'ASL. Dans les jours qui suivront cette assemblée nous serons peut être confrontés à des demandes de pose de portails, peut être nombreuses, quelle sera la réponse que je pourrai donner et surtout ses conséquences pour l'avenir de notre domaine. Soit chacun fait ce qui lui plaît, c'est ce qu'on a évoqué tout à l'heure, le cahier des charges devient un document sans valeur et les statuts on s'en moque. Pourtant les statuts et le cahier des charges sont claires, si on prend la page 6 du cahier des charges particulières pour Brigode 5, il est précisé sur l'article 10 – construction, je précise, il n'y a pas de distinction entre les voies (primaire, secondaire etc).

Les portillons, ils ne sont pas recommandés, s'ils sont exécutés, ils devront être peints en blanc et implantés à 2 mètres au minimum en retrait de l'alignement et plus si nécessaire, pour qu'une place suffisante soit laissée à une voiture se trouvant en attente devant le portillon, sans que celle ci déborde de la voie secondaire.

Sauf mauvaise lecture de ce texte de ma part, un portillon se doit d'être en retrait de 2 m.

Mr Baroukh, vous évoquez l'article 442-9 du code de l'urbanisme mais je ne suis pas certain que cet article soit valable.

Voici la résolution D qui a été retenue sein du syndicat, c'est toujours mis au vote il faut le savoir car le syndicat est composé d'un bureau et de conseillers. Le syndicat et son président choisiront un avocat, celui-ci prendra contact avec l'avocat de Mr Baroukh, nous souhaitons sincèrement parvenir à un règlement amiable. Dans le cas contraire, l'AGO autorise le syndicat et son président à ester en justice. Donc cette résolution D n'est pas obligatoirement d'ester en justice.

Enfin nous procéderons à un vote par bulletin secret, c'est-à-dire un vote de réflexion. Avant et pour respecter le contradictoire, on vous écoute Mr Baroukh.

Mr Baroukh : je vous remercie de me donner la parole, je reviens spécialement de mes congés que j'ai interrompus parce que d'abord j'ai été mis en cause avec mon épouse puisqu'à entendre la commission d'architecture et le président, on a l'impression d'être en présence de gens qui font très attention à ce qu'ils disent. En revanche vous écrivez de façon tout à fait claire, donc vous mettez ma probité, mon honnêteté en cause en écrivant : par rapport au permis de construire que je vous ai présenté, sa présentation du permis de construire fût malicieuse donc je répète parce que j'ai vu que le président avait bien répété, malicieuse, donc c'est malin, il y a volonté de nuire et nous considérons que le syndicat a été abusé, abus de

confiance, abus de je ne sais quoi de faiblesse etc. Je refais un peu l'histoire, ça fait 16 ans que nous habitons à Brigode avec mon épouse, nous avons occupé effectivement comme lia rappelé le président une maison pendant une dizaine d'année, il y a 2 ans nous avons eu l'opportunité d'acheter une maison sur le golf, il se trouve que nous avons décidé d'aménager cette maison, et qu'est ce nous avons fait puisque nous habitons Brigode depuis 10 ans et que s'il y a des gens qui respecte le cahier des charges de Brigode c'est bien nous puisque dans le magnifique ouvrage que vous avez distribué sur ce qu'il fallait faire de bien à Brigode et bien notre maison du 141 est en photo. Elle est en photo parce que nous avons respecté les couleurs, l'agencement, les coloris des huisseries, parce que nous y portons un soin tout à fait important. Alors qu'est que nous faisons, parce que nous respectons Brigode, parce que nous aimons Brigode et parce que nous comprenons la remarque de Monsieur qui ne souhaite pas que demain on est des maisons à étage ou effectivement par rapport à la loi Alur, que nous qui disposons d'un terrain de 2500 m², nous construisons une maison de 600 m², donc nous prenons un bon architecte, nous choisissons Yann Thiberghien, on ne peut pas dire que ce soit un architecte débutant ou malhonnête, et ensuite nous nous renseignons sur la marche à suivre, ce que tout le monde ne fait pas dans ce lotissement, on nous dit il y a une commission architecture, donc nous invitons ces 2 messieurs chez nous et nous invitons notre architecte, et il leur présente le projet. L'architecte était très surpris parce qu'il dit je ne comprend pas trop, c'est une procédure qui à la suite de cette présentation donne un oui ou une non et donc ces 2 messieurs en charge de la commission, donc leur explique les couleurs, les volumes, les matériaux, le respect parce que en plus nous sommes sur le golf, donc on dispose d'un certain nombre de photos, de croquis et ça dans les règles de l'art. Et ils nous disent non c'est pas nous, c'est l'architecte conseil, Mme Belot qui a été citée tout à l'heure, qui est une dame extrêmement compétente qui va donner son avis. Donc notre architecte lui envoie notre demande de permis de construire avec tous les croquis, les photos etc, etc. Mme Belot, après une instruction longue, envoie son avis et c'est un avis favorable, donc nous donnons le projet de la demande de permis de construire au président ici présent et à sa commission. Et là on peut lire quoi, bon pour accord, Président de l'ASL B5, c'est Quique et c'est signé. Et qu'est-ce qu'il y a dans ce permis de construire, il y a en page 2 la présentation d'un portail coulissant et qui est à l'intérieur de ma propriété, voilà portail coulissant, alors pour ne pas le voir, il ne faut pas s'appeler commission architecture, je ne sais pas. Donc plus loin, qu'est-il écrit que ce portail sera ouvert le jour et fermé la nuit, et je reviens sur les questions de sécurité, il y a 3 semaines, il y avait un article dans le Figaro, plus 20 % de home jacking, c'est vrai, il y a quarante ans quand le lotissement a été construit effectivement on n'avait pas affaire à ce genre de chose, je rappelle aussi que quand nous sommes devenus propriétaire avec mon épouse dans la semaine qui a suivi, nous avons 2 jeunes gens, peut-être pas mal intentionnés dans notre jardin et qui étaient passés par le golf et qui étaient en mobylette dans notre jardin, 2 jours après ma femme rencontre dans notre jardin mais côté avenue de Brigode un monsieur qui se promenait et elle l'interroge et il lui a donné une explication un peu biscornu mais il n'avait rien à faire là, et j'ai contenu de mon activité beaucoup d'absence et je préfère que mon épouse soit protégée la nuit par un portail. Et comme il y a des spécialistes ici de la sécurité, il faut savoir que la sécurité, ça se lit d'une seule manière : cible molle ou cible dure, et donc quand quelqu'un veut commettre un méfait, il se dirige toujours vers la cible molle et quand vous avez un portail qui est fermé la nuit, j'ai un peu moins de chance qu'on vienne agresser ma femme, voler ma voiture ou faire quoi que ce soit et d'ailleurs je trouvais que l'idée d'un portail à l'entrée de Brigode était une bonne idée et ça c'est un autre sujet. Et donc je fais construire cet agrandissement.

Syndicataire : pardon monsieur, parce que j'entends ce que vous dites que des gens sont rentrés par le golf donc vous avez l'intention de clôturer côté golf.

Mr Baroukh: soyons sérieux, soyons sérieux

Syndicataire : vous connaissez les règles par rapport au golf

Mr Baroukh : je vais finir madame, je ne compte pas clôturer côté golf, mais si un jour vous avez l'occasion de passer devant chez moi, je vous inviterai avec plaisir à visiter les 250 m de passage qui ne sont pas clôturés bien entendu et que j'essaie d'entretenir du mieux possible. Et donc parce que là quand même on n'est pas dans une cours d'école, je prends l'avis de la commission, je paie 300€ comme ça a été rappelé tout à l'heure à Mme Belot qui n'est pas une architecte débutante, je prends les services de Yann Thiberghien, je remets le dossier chez Mr le Président, qui a encore toute sa tête je pense, qui signe bon pour accord président et après je fais les travaux. Et un an après, le cher président se présente chez moi, donc je lui dis bonjour, il rentre dans mon jardin et il me dit monsieur vous n'avez pas respecté le cahier des charges. Là je croyais vraiment qu'il me prenait pour un imbécile, en me disant ce portail n'est pas autorisé par le cahier des charges, alors après on peut jouer sur les mots portail ou portillon, je ne le ferai pas. Ce portail est ouvert le jour, et nous avons une haie de laurier devant ce portail et quand il est ouvert il n'est pas visible. Deuxièmement nous sommes au fond, ça ne s'appelle pas une raquette je pense que c'est une impasse qui n'est pas visible de la voie principale, personne ne le voit sauf la nuit (maintenant on fait peut être des visites la nuit). Après, là c'est vraiment extraordinaire, retrait de 2 m à supposer qu'il faille le faire, devant mon portail on peut garer 5 voitures, il y a un déport d'au moins 8 m, pendant mes travaux les entreprises garaient leurs véhicules là et le seul de mes voisins qui est Mr Fonteyne et qui aurait pu être gêné par le stationnement de véhicule devant mon portail, je ne pense pas qu'il est été gêné pendant la période de ces travaux. Donc soit le portail est ouvert et vous rentrez chez moi, soit il n'est pas ouvert et vous pouvez quand même vous garer sur le parking, soit il est fermé et vous vous garer sur le parking ou ça ne gêne pas. Et sur le plan, je vous ferai la grâce des échanges de courriers avec les grands experts de la commissions architectures et de Mme Belot sur le respect du noir, puisque toutes les huisseries de toutes les maisons qui sont dans l'environnement de la mienne sont en noir, alors maintenant, si on veut donner une offrande au mauvais goût pourquoi pas le peindre en blanc ou en rose ou en vert pâle je n'en sais rien mais là je m'adresserai aux experts qui ont déjà travaillé sur ce dossier. Bon voilà ce que je voulais dire, je me réserve le droit par rapport à la notion de malicieuse et d'abus d'en tirer un certain nombre de conclusion, ce n'est pas ma volonté, je ne suis pas quelqu'un de belliqueux mais quand on me cherche on me trouve.

Syndicataire : il se trouve que j'habite également sur le golf et je suis voisin de Mr Baroukh, et je voudrais répondre à madame concernant la fermeture sur le golf, il est tout à fait autorisé de se fermer sur le golf contrairement à ce qu'elle pense, et il y a plusieurs maisons sur l'autre avenue de Brigode, qui sont fermées sur le golf, donc contrairement à ce que vous pensez on peut se fermer sur le golf. Il y a d'autres solutions également pour éviter les intrus par le golf donc une que j'ai l'intention de faire prochainement qui est toute simple et tout à fait autorisée, j'ai vu ça au golf de Gand, il suffit de mettre en bordure du golf, donc à la limite du terrain, un fossé en V de 80 cm de large, il y a absolument aucune voiture qui peut passer, d'autre part il faut dire aussi que connaissant bien le parcours puisque j'y joue depuis maintenant pas loin de 30 ans, quelqu'un qui arriverait par le golf devrait arriver en voiture parce que c'est quand même assez loin, pour traverser le golf en voiture et plus particulièrement la nuit, croyez-moi il a intérêt à connaître le parcours par cœur, parce qu'il y a des fossés un peu partout, il y a des ponts qui sont très étroits, ils auraient énormément de difficulté à passer, il faudrait vraiment avoir fait un repérage du golf avant de pouvoir passer avec une voiture mais en tout état de cause contrairement à ce que vous pensez on peut totalement se fermer par un grillage sur le golf, par un grillage élevé.

Mr Baroukh : je rajoute juste une chose, tout à fait calmement, effectivement la motion sur laquelle vous avez à vous prononcer dans la première convocation on ne faisait pas de référence à une discussion à l'amiable, mais, ok, aujourd'hui ça apparaît, mais ça ne me paraît

pas très sérieux. J'ai eu l'autorisation, je vais déplacer mon portail, qui va payer, pour faire quoi, ça n'a pas de sens, je crois de là on est dans des choses qui me paraissent pas très sérieuses, bien sûr je me tiens à disposition, nous habitons au 115, mon épouse est là toute la semaine prochaine, si vous voulez voir le permis de construire, tout ce qui est spécifié, la présence de ce portail dont je rappelle que sa vocation est d'être ouvert en journée, bien sûr quel intérêt de fermer un portail en journée, et de le fermer la nuit. Je pense qu'un jour je serai copié par des gens bien sûr, quand j'habitais au 141 c'était pas possible, j'étais en mitoyenneté, je vous demande d'y réfléchir pour vous-même et votre sécurité. Merci.

Syndicataire 1 : je voudrais simplement dire que mon soutien est total à Philippe et Laurence. Parce que, allez au 115, vous verrez ce qu'ils ont fait, on me dit 2m 3m etc mais ça gêne personne pour garer ses voitures, je voudrais dire aussi qu'après les avoir eus comme voisins pendant effectivement 10 ans, ils sont hyper charmants. Au-delà de ça, puisque tout a été signé, intéressez-vous tout ce que vous voulez et bien c'est perdu d'avance, alors c'est peut-être pour ça que la cotisation est descendue à 600€ pour prévoir des frais de justice et on l'aura dans l'os. Donc ça ne sert à rien.

Syndicataire 2 : je trouve très dommage qu'un problème de portail, soit la source d'une zizanie qui va dénaturer, vraiment, dénaturer la qualité de ce lotissement, maintenant, effectivement on peut discuter sur le fond et sur la forme, sur le fond je ne sais pas je ne connais pas le dossier, mais sur la forme c'est particulièrement déplorable de la manière dont ça se passe,

Syndicataire 1 : ça devient clochemerle quoi ici, c'est lamentable

Syndicataire 2 : oui ça devient clochemerle, mais ce n'est pas dans l'esprit même de Brigade.

Syndicataire : philosophiquement, on change l'esprit de Brigade le fait de mettre un portail

Syndicataire : simplement pour dire, je ne vais pas juger sur le fond, mais donner mon avis sur la forme. Tout à l'heure j'ai parlé du courrier qui stigmatisait, quand je pense qu'en vue d'une assemblée générale on accepte de publier des courriers accusateurs du cabanon de Mr Duchemolle ou du portail de Mr Durant, simplement c'est délégitime, d'avoir lors d'une assemblée générale en vue de Mr Baroukh qu'on ait des courriers qui accusent l'un et l'autre en ligne, je trouve que c'est une ambiance qui va être extrêmement tendue et d'arriver à des conclusions comme ça avec une animosité, c'est quand même très délicat. Les courriers n'auraient pas dû être publiés.

Jacques : je suis bien d'accord qu'on devrait trouver un arrangement à l'amiable et on va sûrement y arriver, moi je vais juste rappeler la chronologie que vous n'avez pas fait Mr Baroukh, c'est vrai qu'on vous a vu, c'est vrai que le 23 avril on est allé chez vous,

Mr Baroukh : mais qui a signé, j'ai fait un faux peut être.

Jacques : à ça je n'en sais rien, mais ça je n'en sais rien

Mr Baroukh : faites attention à ce que vous dites, quand vous dites que j'ai fait un faux faites très attention. Quand je dis est ce que j'ai fait un faux et que vous dites je n'en sais rien faites très attention.

Jacques : je redonne les faits, le 23 avril on a une réunion chez vous et je ne vais pas dans le détail, le 7 mai vous déposez le permis de construire sans l'avis de la commission architecture, j'ai la date du dépôt, j'ai le dossier du dépôt du permis de construire, s'il vous plaît je ne vous ai pas interrompu, donc je vais jusqu'au bout, donc vous déposez le permis de construire,

nous, nous sommes en instruction de votre dossier, le 14 mai il y a un pré-rapport qui stipule un certain nombre de remarques qui vous est envoyé et qui est envoyé à Mr Thiberghien et le 3 juin on a la fiche définitive effectivement avec avis favorable, donc le 3 juin bien après que vous ayez déposé le permis de construire, on donne un avis favorable et il est écrit : accès à la maison, l'entrée et le jardin est conservé à l'identique. Voilà c'est tout, le dossier de permis de construire que j'ai là n'est pas signé de Mr Quique et c'est un document.

Mr Baroukh: et qui l'a signé.

Jacques : moi je n'en sais rien.

Mr Baroukh : on me met en cause, vous risquez un procès en diffamation et maintenant vous allez en avoir 2 parce que vous allez avoir celui de mon architecte, donc moi je propose à tous les gens qui auraient un doute sur mon honnêteté, de venir vérifier qui a signé, si c'est la signature de Mr Quique où que en plus je me serai à mon âge, livré à faire un faux sur un permis de construire, mais c'est vraiment quelqu'un parlait de cloche merle mais là vraiment j'ai honte, j'ai honte de vous monsieur, et si vous aviez un peu d'honneur, vous auriez vous et votre président démissionner parce que vraiment j'ai honte pour vous. Qu'est ce qui est écrit là, mais qui a signé,

Jacques : bien écouté moi j'en ai un autre,

Mr Baroukh : qu'est ce qui est écrit

Jacques : tout à fait, mais moi j'en ai un autre, donc il y a un problème

Mr Baroukh : est bien retournez-vous vers votre Président. Je pense que vous avez un grave problème

Syndicataire : ce qui est important pour nous, les gens de l'association, c'est savoir ce qu'on veut faire, est-ce qu'on veut des portails ou pas, non mais je suis ennuyé pour vous, mais c'est votre problème, moi ce qui m'importe aujourd'hui c'est de savoir si on veut tous des portails partout, c'est ça qui nous importe, mais je pense que vous êtes de bonne foi Mr Baroukh mais c'est ça qui est important, c'est pas faire n'importe quoi.

Brouhaha

Yves : s'il vous plaît, on va éclaircir la situation, on nous donne la possibilité de nous exprimer, à nous de le faire. Pour voter vous mettez simplement dans la petite enveloppe pour vous ou pour vos mandats, le vote de la résolution. Est ce qu'on est pour ou contre le fait qu'il y ait un portail.

Francis : non non c'est pas la question

Yves : est-ce qu'on donne le pouvoir au comité la possibilité d'ester en justice.

Le Président : donc je répète la résolution, elle est très simple, la résolution D est : le syndicat et son président choisiront un avocat, celui-ci prendra contact avec l'avocat de Mr Philippe Baroukh, nous souhaitons sincèrement parvenir à un règlement amiable, dans le cas contraire, l'AGO autorise le syndicat et son président à ester en justice.

Rémy : le bulletin de vote c'est oui ou non et c'est le numéro 1, vous choisissez oui ou non avec le numéro 1, vous le mettez dans l'enveloppe et je vais passer pour ramasser les enveloppes.

Le président : j'espère que vous avez bien compris pourquoi vous votez, malgré ces polémiques, si vous voulez le fond du problème et de savoir si on maintient le cadre de vie de Brigode ou pas.

Le président propose à l'assemblée de prendre un verre le temps du dépouillement.

Après dépouillement, le président demande au gens de regagner leur place, donne le résultat du dépouillement :

Rémy annonce : nous avons dépouillé 116 enveloppes, nous avons 50 bulletins NON et 66 bulletins OUI.

Le Président rappelle l'assemblée pour les élections, nous allons procéder à l'élection des délégués, je vous donne le nom des personnes qui se sont présentés pour les élections

M. Jean –Charles FIOROT

M. André FONTAINE

Mme Sandrine LIAGRE

M. Jacques MARAIS

Mme Camille POUTIERS

Et moi même

Y a-t-il encore d'autres personnes s'il vous plaît, y a-t-il d'autre candidat s'il vous plaît.

Si vous le permettez pour gagner du temps on va faire une liste bloquée parce que je n'ai pas d'autre candidat et ça ne dépasse pas le nombre de poste disponible.

Les personnes contre cette liste qu'elles lèvent la main : aucune main levée

Les personnes qui s'abstiennent : aucune main levée

Les membres sont élus à l'unanimité.

Il y avait des questions écrites mais je ne pourrais pas y répondre, j'y répondrai en particulier à certaines personnes, ce sera plus simple, il y en avait très peu et il y avait le problème de barrière, pour les personnes qui sont là, le problème d'une barrière à l'entrée de l'avenue, parce que c'est une demande récurrente, je suis allé à la municipalité, j'ai eu la réponse, c'est une voie privée ouverte au public, on ne peut pas mettre de barrière, ça nous permet d'avoir l'éclairage public etc. C'est tout ce que j'ai à dire.

Francis : avec Rémy, nous sommes allés il y a 3 ou 4 ans dans des lotissements équipés d'une barrière, on a regardé les avantages et les inconvénients, et on a conclu au fait que poser une barrière à l'entrée de l'avenue n'avait pas d'intérêt, notamment parce qu'il y a des tas d'autres accès, et qu'on ne pouvait pas clore comme ça, après il y a des problèmes d'autorisation qui sont d'une autre nature. Une barrière c'est bien mais pour la faire ouvrir quand on va dans d'autre lotissement ou il y a une barrière, je vous avoue que c'est pas commode. Avec une télécommande, elle s'ouvre et se referme, mais il faut savoir qu'il y a des détecteurs infra rouges. Il suffit de masquer le récepteur et la barrière reste ouverte. Voilà, donc on ne peut pas fermer un espace qui a été conçu pour être ouvert.

Rémy : on a fait un comptage avec les entrées et sorties des véhicules, le portail sera ouvert toutes les heures, parce qu'il y a beaucoup de passage, le portail sera toujours ouvert. C'est pas la solution.

La séance est levée à 22h45.